

Conseil d'administration du 28 juin 2023

Délibération n° 23/28
Modification de l'organigramme

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin,

Le conseil d'administration s'est réuni sur invitation du président.

VU

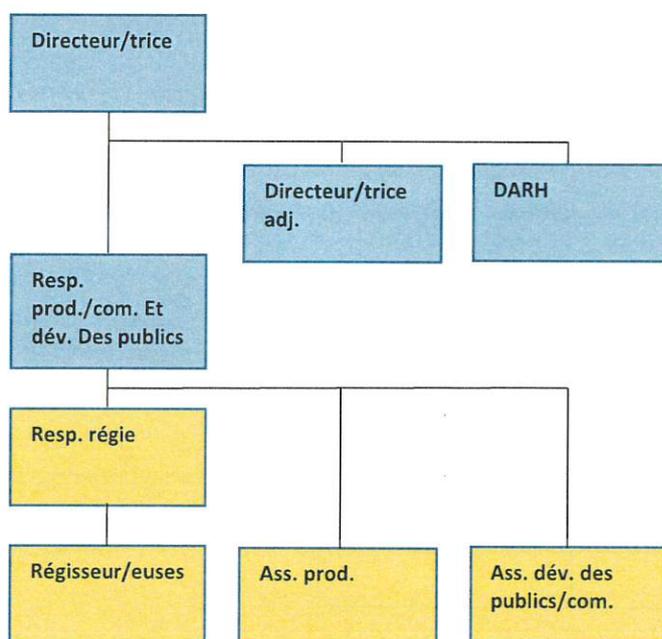
- La délibération n° 21/70 du 10 décembre 2021 portant modification de l'organigramme.

Le président,

EXPOSE

Suite à la mise en place du nouvel organigramme approuvé lors du conseil d'administration du 10 décembre 2021, des aménagements concernant le pôle production/communication apparaissent nécessaires.

Jusqu'à présent l'organigramme de ce pôle est le suivant :



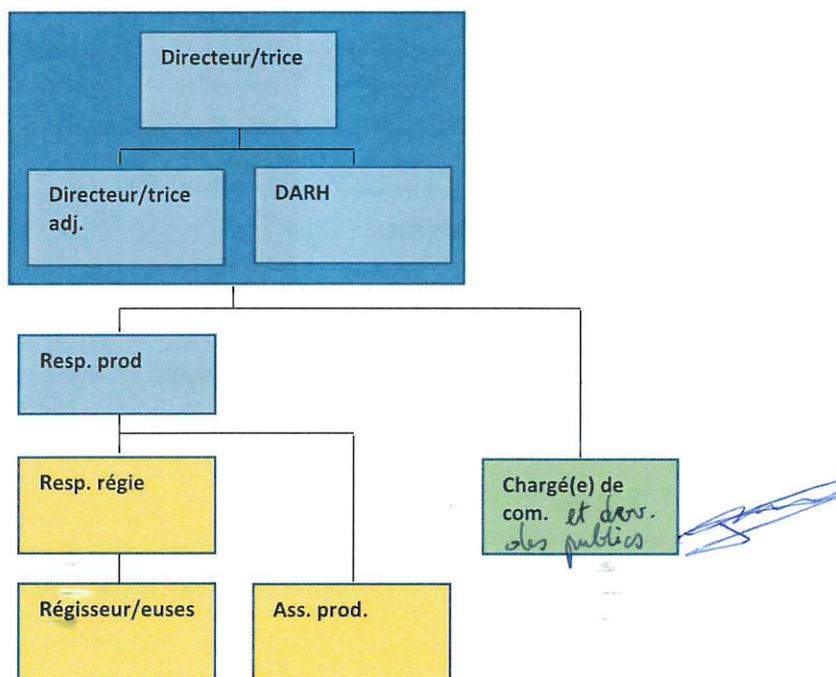
Légende :

Grade : Adjoint administratif

Grade : Rédacteur

Grade : Attaché/PEA

Il est aujourd'hui proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver la modification de l'organigramme selon la configuration suivante :



Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la modification de la section production/communication de l'organigramme selon la configuration présentée ci-dessus.

Membres	8
Votants	7
Suffrages exprimés	7
Votes pour	7
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

Adoptée

Rejetée

Fait à Aubervilliers, le 28 juin 2023

Didier Broch
Président du conseil d'administration



